

Lexique 5^e : Du chapitre 1 au chapitre 5

Concepts

Définitions

N'oublie pas de réviser par toi-même les principaux acteurs étudiés, les compétences et concepts.

1.	Position selon laquelle tout ce qui ne peut pas faire l'objet d'une expérience ne peut pas être connu. L'agnostique ne croit donc pas en Dieu, mais il n'en nie pas non plus l'existence.	Agnosticisme
2.	Modification apportée à un projet de loi ou à une loi, et soumise au vote.	Amendement
3.	La société française des Temps Modernes dans toutes ses acceptations politiques, économiques et sociales.	Ancien Régime
4.	Position de ceux qui refusent que l'Église puisse imposer ses conceptions religieuses et morales à l'État et à la société.	Anticléricalisme
5.	Qui dépend du bon vouloir d'un homme, sans soucis particulier de justice et d'équité.	Arbitraire
6.	À partir de 1910, l'art nouveau fera place à l'art déco, plus stylisé, plus géométriques avec des matériaux plus rares...	Art déco
7.	Dernière décennie du XIX ^e s. Refus des références au passé, il se tourne vers la nature, tels que les artistes la voient ou la perçoivent. Décors aux lignes courbes, géométriques.	Art nouveau
8.	Position philosophique qui nie l'existence de toute divinité.	Athéisme
9.	Droit de tout peuple à disposer de lui-même, c'est-à-dire à déterminer librement dans quel État il souhaite vivre et sous quel régime politique.	Autodétermination (droit à l')
10.	Monopolisation du pouvoir caractérisée par l'absence d'équilibre dans la répartition du pouvoir et rejetant tout idéal démocratique.	Autoritarisme
11.	Monopolisation du pouvoir caractérisée par l'absence d'équilibre dans la répartition du pouvoir et rejetant tout idéal démocratique.	Autoritarisme
12.	Juridiction d'un bailli.	Bailliage
13.	Droit de commander et d'interdire.	Ban (droit de)
14.	Droits et taxes sur les marchandises étrangères.	Barrières douanières
16.	Constitué de deux chambres.	Bicaméral
17.	Étymologie : de bourgeois, venant lui-même du latin <i>burgensis</i> , habitant du bourg (<i>burgus</i>). A la fin du Moyen Age, la bourgeoisie représente la classe sociale implantée dans les villes dont elle a contribué à l'essor, la bourgeoisie se trouve dans les métiers du commerce, de la finance, de la médecine, du droit, de l'artisanat...	Bourgeoisie
18.	Un journalier est un ouvrier agricole pauvre, louant sa force de travail à la journée.	Brassiers
19.	Recueils où étaient consignées les représentations et protestations adressées au roi par les états généraux ou provinciaux.	Cahiers de doléances
20.	Ensemble des équipements, machines, outillage, stocks... (capital « physique ») et des sommes monétaires (capital « financier ») dont une entreprise dispose. Par extension, le terme « capital » désigne l'ensemble de ceux qui possèdent des capitaux.	Capital/Capitaliste
21.	Système économique basé sur : la recherche du profit comme moteur de l'économie ; la propriété privée des moyens de production et d'échange (>< collectivisme) ; la division entre capital et travail (>< mode de production artisanal).	Capitalisme

22.	1. Sous l’Ancien Régime, taxe ou redevance due au propriétaire d’une terre ; 2. Au XIX ^e siècle, dans un système de suffrage <i>censitaire*</i> , montant d’impôt nécessaire pour être électeur, ou éligible.	Cens
23.	Membre d’une communauté politique organisée. La citoyenneté confère des droits (civils, politiques et sociaux) et des devoirs (fiscaux et militaires).	Citoyen
24.	Ensemble des règles (Code civil) qui organisent les rapports harmonieux entre les individus d’une société.	Civil (droit)
25.	<i>Ecclésiastique*</i> exerçant une fonction au sein de l’Église. Il fait partie du <i>clergé*</i> . Par extension, personne instruite.	Clerc
26.	Ensemble des <i>clercs*</i> ou <i>ecclésiastiques*</i> .	Clergé
27.	Ensemble des <i>ecclésiastiques*</i> qui se retirent «du siècle», c'est-à-dire de la vie de tous les jours, pour vivre ensemble sous une «règle», à l’écart des autres hommes. Concrètement, l’expression désigne les moines.	Clergé régulier
28.	Ensemble des <i>ecclésiastiques*</i> qui continuent à vivre « dans le siècle », c'est-à-dire au milieu des <i>laïcs*</i> . Concrètement, l’expression désigne les <i>évêques*</i> , les <i>prêtres*</i> et les diacres.	Clergé séculier
29.	Système économique qui met en commun les moyens de <i>production*</i> au profit d’un ensemble de personnes ou d’un État. La collectivisation est l’acte par lequel on collectivise, c’est-à-dire par lequel on rend collectifs des moyens de <i>production*</i> jusqu’alors privés.	Collectivisme/Collectivisation/ Collectiviser
30.	Territoire occupé, exploité et administré par un État en dehors de ses frontières. La colonie est donc placée sous la dépendance du pays occupant appelé <i>métropole*</i> .	Colonie
31.	Processus intentionnel d’occupation humaine d’un territoire par des hommes étrangers au territoire colonisé et d’une origine commune, poursuivant des objectifs précis.	Colonisation
32.	1. En Angleterre, après 1689, les Communes sont une chambre du <i>Parlement*</i> , composée de représentants des bourgs et des comtés, élus au suffrage <i>censitaire*</i> . 2. Collectivité territoriale administrée par un bourgmestre (dans nos régions) ou un maire (en France), assisté d’un conseil.	Communes
33.	Installation commerciale dont une entreprise privée ou publique dispose dans une région éloignée et qui constitue un lieu d’échanges.	Comptoir
34.	Assemblée d’évêques de l’Église catholique appelés à délibérer et à décider sur des points de doctrine, de liturgie, de morale et de discipline <i>ecclésiastique</i> .	Concile
35.	Proclamation d’une croyance, d’une appartenance à une religion.	Confession
36.	Loi fondamentale, en générale écrite, qui définit les règles de la vie politique d’un État : droits des citoyens, forme de gouvernement et répartition des pouvoirs (<i>législatif*</i> , <i>exécutif*</i> et <i>judiciaire*</i>).	Constitution/Constitutionnel
37.	Association d’artisans exerçant la même profession et ayant pour objectif de réglementer la production et l’accès à la profession, et d’entretenir une caisse de secours pour ses membres. Les corporations sont supprimées en France en 1791 (loi Le Chapelier).	Corporation
38.	Période de difficultés et/ou de changements dont l’intensité varie, localisables dans une aire géographique.	Crise
39.	Augmentation plus ou moins soutenue et plus ou moins durable de l’activité économique et/ou de la démographie et/ou du niveau de vie, etc.	Croissance
40.	Art moderne qui donne « à voir le mouvement par la décomposition des formes ».	Cubisme

41.	Ordonnance, décision qui émane du pouvoir <i>exécutif</i> *. La décision émane aujourd'hui du pouvoir <i>législatif</i> (Communautés et Régions, sauf à Bruxelles où le <i>Parlement</i> vote des <i>ordonnances</i>).	Décret
42.	Position philosophique qui consiste à accepter l'idée de l'existence d'un dieu, mais sans adhérer à une religion ou une Église.	Déisme
43.	Participation au pouvoir du corps social caractérisée par un équilibre dans la répartition du pouvoir et faisant référence à des principes fondamentaux.	Démocratie
44.	Forme de gouvernement qui réunit tous les pouvoirs entre les mains d'une seule personne.	Despotisme
45.	Sous l'Ancien Régime, redevance destinée à l'Église et s'élevant à un dixième du revenu. C'était l'une des principales ressources du <i>clergé</i> rural.	Dîme
46.	Territoire placé sous la juridiction d'un évêque*.	Diocèse
47.	1. Principe incontestable d'une doctrine ; 2. Opinion indiscutable, vérité absolue.	Dogme
48.	Plaintes consignées dans des registres en France, très nombreux avant 1789.	Doléances
49.	Taxes, redevances et impôts divers que le paysan doit payer à son seigneur, <i>laïque</i> * ou <i>ecclésiastique</i> .	Droits féodaux ou seigneuriaux
50.	L'eau-forte est un procédé de gravure en creux ou taille-douce sur une plaque métallique à l'aide d'un mordant chimique (un acide). L'artiste utilisant l'eau-forte est appelé aquafortiste. « En un sens général, l'eau-forte, qui est à la fois le procédé, la gravure sur métal et l'estampe obtenue par cette gravure, s'oppose aux autres procédés de taille-douce (ou gravure en creux), exécutés aux outils (burin, pointe sèche, manière noire). » André Béguin : Dictionnaire technique de l'estampe, Bruxelles, 1977.	Eau-forte
51.	Qui appartient à l'Église, au <i>clergé</i> .	Ecclésiastique
52.	Lettre du pape aux évêques de toute l'Église ; elle est généralement désignée par les premiers mots du texte.	Encyclique
53.	Étymologie : du latin <i>status</i> , être debout. Avec une majuscule, l'État désigne la personne morale de droit public qui, sur le plan juridique, représente une collectivité, un peuple ou une nation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire déterminé sur lequel elle exerce le pouvoir suprême, la souveraineté.	État
54.	Sous l'Ancien Régime, assemblée des représentants élus des trois <i>ordres</i> * (<i>clergé</i> , <i>noblesse</i> et <i>tiers état</i> *) composant une <i>principauté</i> *. En France et dans nos régions, leur rôle est surtout de voter, de répartir et de collecter l'impôt pour le prince, mais ils interviennent aussi pour conseiller le prince sur toute autre question que celui-ci leur soumet.	États provinciaux
55.	Sous l'Ancien Régime, assemblée des représentants élus des trois <i>ordres</i> * (<i>clergé</i> , <i>noblesse</i> et <i>tiers état</i> *). En France, elle est convoquée par le roi et dispose uniquement d'un pouvoir de conseil, notamment en matière fiscale. Entre 1614 et 1789 (→ 95), le roi gouverne sans les convoquer, se passant ainsi de leurs conseils.	États-généraux
56.	Inauguré en juin 1794 par Robespierre, ce culte <i>déiste</i> * devait, selon lui, développer le civisme et la morale républicaine et ainsi créer l'unité entre les révolutionnaires.	Être suprême
57.	Membre du <i>clergé séculier</i> * nommé par le pape pour administrer un <i>diocèse</i> *. Il y est responsable de la vie religieuse et ordonne les <i>prêtres</i> *. L'évêque métropolitain (appelé <i>archevêque</i> * à partir du IX ^e	Évêque/Évêché

	siècle) dirige une province ecclésiastique regroupant plusieurs diocèses. Ses signes distinctifs sont le port de la crosse, de la mitre, et la couleur violette.	
58.	Pouvoir de faire exécuter les lois par l'administration.	Exécutif
59.	Régime politique dans lequel les pouvoirs de l'État sont répartis entre le gouvernement central (dit « fédéral ») d'un État et les gouvernements des entités inférieures (dites « fédérées ») au sein de cet État.	Fédéralisme
60.	État indépendant composé d'entités autonomes, c'est-à-dire jouissant, dans certaines matières, de pouvoirs étendus.	Fédération
61.	Libre/ensemble des libertés accordées par un <i>seigneur</i> * à une communauté d'habitants.	Franc/Franchise
62.	Politique de domination par la force ou l'influence sur un peuple (ou d'une plus grande envergure) et poursuivant des objectifs précis.	Impérialisme
63.	Pouvoir chargé de rendre la justice ou de sanctionner les délits ou les crimes, c'est-à-dire le non-respect des lois.	Judiciaire
64.	Toute personne qui n'est pas membre du <i>clergé</i> *. Aujourd'hui, le terme désigne aussi les personnes qui défendent la séparation stricte de l'Église et de l'État et la libre-pensée, c'est-à-dire la recherche de la vérité par la seule raison.	Laïc/Laïque
65.	Pouvoir de légiférer, c'est-à-dire d'élaborer et de voter des lois.	Législatif
66.	Doctrines défendant la liberté dans le domaine de la vie privée, de la vie politique et de la vie économique.	Libéralisme
67.	Droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi.	Liberté individuelle
68.	Position philosophique marquée par le refus de toute vérité imposée ou dogmatisme, qu'il soit religieux ou politique, et par la confiance en la raison. (58).	Libre pensée
69.	Inventée en 1796 en Allemagne, la lithographie (du grec <i>lithos</i> , « pierre » et <i>graphein</i> , « écrire ») est une technique d'impression à plat qui permet la création et la reproduction de multiples exemplaires d'un tracé exécuté à l'encre ou au crayon sur une pierre calcaire.	Lithographie
70.	<i>Noble</i> , en Grande Bretagne ; (House of Lords) représente la chambre haute du Parlement du Royaume-Uni.	Lords/Chambre des Lords
71.	Terme qui désigne un mouvement culturel et philosophique qui émerge d'abord en Écosse avant de se propager dans toute l'Europe, et notamment en France, au XVIII ^e siècle. Par extension, on a donné à cette période le nom de Siècle des Lumières.	Lumières
72.	Doctrines économiques des XVI ^e et XVII ^e siècles fondées sur le profit de l'État.	Mercantilisme
73.	1. Pays colonisateur ; 2. Capitale politique ou économique d'une région, d'un État.	Métropole
74.	Déplacement de population se déroulant à un moment donné, d'un endroit à un autre, s'expliquant par un ensemble de causes et conservant des indices de son origine.	Migration
75.	Dans un/plusieurs but/s précis, exaltation du sentiment national pouvant revêtir des formes différentes : la formation d'un état-nation indépendant, l'attachement à un état-nation, l'extension de l'influence de l'état-nation.	Nationalisme
76.	Noblesse acquise, à l'origine, pour des services armés rendus au roi.	Noblesse d'épée
77.	Noblesse « présentée au roi » à la cour de Versailles ; regroupe environ un millier de familles à partir du règne de Louis XIV, qui se partagent toutes les grandes charges (militaires, politiques ou ecclésiastiques), les pensions et les faveurs du roi.	Noblesse de cour

78.	Par opposition à la noblesse de cour, petite <i>noblesse</i> , d'origine ancienne.	Noblesse de province
79.	Sous l'Ancien Régime, charge, magistrature ou emploi au service d'un souverain. Des revenus et des <i>privilèges*</i> lui sont attachés. Elle peut être soit achetée (on parle de vénalité des <i>offices</i>), soit transmise de père en fils, mais moyennant paiement.	Office
80.	Division juridique qui établit au sein de la société trois conditions, trois <i>ordres</i> : la noblesse, le <i>clergé*</i> et l'ensemble des hommes qui ne sont ni <i>nobles</i> ni <i>clerics*</i> (le <i>tiers état</i>).	Ordre (3 ordres)
81.	1. Sous l'Ancien Régime, en France, cours de justice ; 2. En Angleterre, à partir de la fin du XVII ^e siècle et en Europe aux XIX ^e et XX ^e siècles, assemblée représentative titulaire du pouvoir <i>législatif*</i> .	Parlement
82.	Pouvoir politique exercé sur un territoire et sur ses habitants ; pouvoir religieux exercé sur un territoire et ses habitants.	Pouvoir temporel/spirituel
83.	Voir <i>secteurs d'activités*</i> .	Primaire (secteur)
84.	Territoire indépendant (comté, duché...) où s'exerce l'autorité d'un prince (comte, duc...).	Principauté
85.	Droits et avantages dont ne bénéficiait pas le tiers état sous l'Ancien Régime.	Privilèges
86.	Le prolétaire est une personne exerçant un métier manuel et ne disposant pour vivre que du salaire, généralement peu élevé, que lui paie celui à qui il vend sa force de travail. Dans le <i>marxisme*</i> , le mot désigne l'ouvrier salarié de l'industrie et s'oppose au <i>capitaliste*</i> . Le prolétariat est la classe des prolétaires.	Prolétaire/Prolétariat
87.	Rendre une loi exécutoire en en publiant le contenu.	Promulguer
88.	Politique douanière opposée au <i>libre-échange*</i> , et qui vise à protéger l'économie nationale contre la concurrence étrangère ; plus généralement, est qualifiée de « <i>protectionniste</i> », toute politique économique qui vise à favoriser l'économie nationale, par des moyens douaniers ou autres.	Protectionnisme
89.	Faculté qui permet à l'être humain de connaître, juger et agir conformément à des principes ; facultés intellectuelles d'un individu, dans leur fonctionnement.	Raison
90.	Changement brusque et profond politique, social, démographique...	Révolution
91.	Ensemble des cérémonies prescrites dans une religion.	Rite
92.	Appelée robe à la française, se compose de corset (armé de baleine qui comprime le ventre). Très décolletée, cette robe met l'accent sur les hanches, amplifiées par deux paniers qui avaient parfois une telle ampleur que les femmes étaient gênées pour franchir une porte.	Robe à paniers
93.	Réunion d'hommes et de femmes de lettres se rencontrant régulièrement, dans un milieu intellectuel, souvent mondain, pour discuter d'actualité de l'époque concernée, philosophie, littérature, morale, etc. Leur fréquentation était plus ou moins abondante selon le salon et en fonction des sujets exposés. Avant le XIX ^e siècle, on qualifiait de telles réunions de « société » ou de « cercle ».	Salon littéraire
94.	Voir <i>secteurs d'activités*</i> .	Secondaire (secteur)
95.	Selon la classification proposée vers 1940 par l'économiste australien Colin Clark, on distingue trois <i>secteurs d'activités</i> : le primaire (agriculture, sylviculture, pêche, mines), le secondaire (industrie) et le tertiaire (les services, c'est-à-dire les activités qui ne produisent pas de	Secteurs d'activités

	biens matériels : commerce, transport, banques, soins de santé, tourisme...).	
96.	Principe fondateur de la démocratie libérale selon lequel aucun homme ni aucune institution ne peut cumuler l'exercice des pouvoirs <i>législatif*</i> , <i>exécutif*</i> et <i>judiciaire*</i> .	Séparation des pouvoirs
97.	Condition du serf, paysan non libre dépendant d'un seigneur.	Servage/Serf
98.	Le terme « <i>souveraineté</i> » désigne, depuis la fin du XIII ^e siècle, l'autorité suprême d'un souverain. John Locke au XVII ^e siècle, puis les philosophes des Lumières et les partisans des idées libérales considèrent au contraire que la souveraineté appartient à la collectivité, qu'elle provient du peuple, de la nation. La souveraineté est donc populaire ou nationale. Toute institution politique reçoit sa légitimité du peuple. Par extension, le mot s'applique au caractère d'un <i>État</i> qui n'est pas soumis à un autre.	Souveraineté/Souveraineté
99.	Division de la société en groupes sociaux distincts et inégalité de richesse, de privilège, de prestige et de pouvoir entre ces groupes.	Stratification sociale
100.	Système électoral où ne votent que ceux qui paient un certain montant d'impôt (le <i>cens*</i>).	Suffrage censitaire
101.	Système électoral qui n'est pas restreint par des conditions de fortune (voir <i>suffrage censitaire*</i>), de capacité (voir <i>suffrage capacitaire*</i>) ou de sexe, mais qui considère le vote comme un droit naturel, sous réserve de certaines conditions liées à l'âge ou à la nationalité.	Suffrage universel
102.	Personne dépendante, soumise à une autorité.	Sujet
103.	Taxe prélevée par le seigneur* en vertu de son droit de <i>ban*</i> . À l'origine irrégulière et d'un montant variable, elle devient généralement annuelle et d'un montant fixe à partir du XIII ^e siècle. À partir du XIV ^e siècle, elle désigne l'impôt royal.	Taille
104.	Nombre de décès pour 1000 habitants au cours d'une année sur un territoire donné.	Taux de mortalité
105.	Nombre de naissances pour 1000 habitants au cours d'une année sur un territoire donné.	Taux de natalité
106.	Voir <i>secteurs d'activités*</i> .	Tertiaire (secteur)
107.	Un des trois <i>ordres*</i> juridiques constitutifs de la société d' <i>Ancien Régime</i> . Il rassemble tous ceux qui n'appartiennent ni à la noblesse ni au clergé. Leurs représentants aux <i>États provinciaux*</i> et aux <i>États généraux*</i> venant pour la plupart de la bourgeoisie, la représentation du tiers état sera souvent dominée par les seules revendications de celle-ci.	Tiers état
108.	Membre du parti britannique fondé en 1689 et soutenant l'autorité monarchique, par opposition au parti <i>whig*</i> . Le mot a été progressivement remplacé par le terme «conservateur».	Tory
109.	Commerce des esclaves noirs.	Traite
110.	Système politique autoritaire qui ne respecte pas les libertés individuelles et sur lequel le peuple n'a aucun contrôle.	Tyrannie
111.	Membre du parti politique britannique créé en 1689 et soutenant les droits du <i>Parlement*</i> contre l'autorité royale, par opposition au parti <i>tory*</i> . Le mot « <i>libéral</i> » s'est peu à peu substitué au terme <i>whig</i> .	Whig
112.	Surnom donné par les Anglais aux colons révoltés des territoires américains, puis par les sudistes aux nordistes. Aujourd'hui, sobriquet péjoratif désignant les habitants anglo-saxons des États-Unis.	Yankee